

Assemblée générale de l'ARH – 15 mai 2014 – Le Brassus

Message du Président, Philippe Thuner

Mesdames et Messieurs,

2013 a été un bon millésime pour l'hôtellerie romande. Toutes les régions ont bénéficié d'une hausse des nuitées de quelques %, confirmant la progression dans les cantons de Fribourg et du Jura et faisant mieux que rétablir la situation dans le canton de Vaud qui progresse de 6 % en 2013 après avoir perdu 4,8 % en 2012. Ces bons chiffres peuvent toutefois être trompeurs. En effet, les prix de vente des chambres sont à la baisse. Il a fallu s'adapter au franc fort et au pouvoir d'achat diminué des clients européens. La pression globale sur les prix est forte avec, en plus, une concurrence toujours plus forte : tous les pays veulent développer leur tourisme et d'autres formes d'hébergement sont mises à disposition du voyageur.

Pour procéder à un tour d'horizon politique et économique et mettre en avant certains sujets qui influencent fortement les conditions - cadre de notre profession, je me suis permis d'emprunter, pour me mettre à la place de mes collègues, une formule rhétorique utilisée par le président d'un grand pays voisin lors de sa campagne électorale. Mais rassurez-vous, ce sera bien mon seul et éphémère point commun avec lui.

Moi, hôtelier, depuis le 9 février, je dors mal. Je m'inquiète du retour des contingents de main d'œuvre étrangère avec leur complication, la lenteur de leur attribution et de l'élaboration des permis de travail, en bref une procédure totalement inadaptée à la volatilité de la clientèle et de la main d'œuvre dans notre secteur. Avant les accords bilatéraux et la libre circulation, il fallait parfois plusieurs mois pour recevoir un permis, même celui non contingenté d'un frontalier. Il arrivait que le permis arrive...alors que l'employé était déjà reparti. Nous étions constamment dans l'illégalité en raison des tribulations et des délais administratifs liés au contingentement. La situation n'était pas non plus confortable pour les fonctionnaires en charge du dossier qui prenaient souvent des engueulées et servaient de paratonnerres au système.

En accompagnement des bilatérales, nous avons accepté un grand renforcement des contrôles par les inspecteurs du marché du travail. Serons-nous obligés de dénoncer la convention de partenariat avec l'Etat sur ce sujet ? Il est impératif qu'une solution adaptée à la branche hôtellerie-restauration, permettant par exemple la prise d'emploi dès le dépôt ou la saisie en ligne de la demande de permis, soit trouvée, car même les frontaliers seront soumis au contingentement. En bref, je lance un appel à nos autorités pour que nous soyons associés à la recherche d'une solution pragmatique qui respecte le vote du 9 février, mais sans nuire à l'hôtellerie-restauration ou au tourisme de notre région. Il serait regrettable qu'une mauvaise gestion de cette nouvelle donne conduise les différents acteurs économiques et l'Etat à se regarder en chiens de faïence.

Moi Hôtelier, je m'inquiète de l'augmentation constante de la bureaucratie. Même la saisie en ligne sur internet, si elle facilite le traitement par l'administration, complique parfois le travail de l'hôtelier. C'est lui qui fait une partie du travail de l'Etat. Par exemple, auparavant, je remplissais 4 décomptes d'impôts à la source par année. Maintenant, le décompte est mensuel, donc la charge de travail administratif a triplé. Où sont l'allègement et la simplification que l'on nous promet souvent ?

Moi hôtelier, je fais des efforts pour économiser l'énergie et je récupère ainsi la taxe sur le CO2. Mais les efforts de mon association pour lancer l'opération – création des groupes HOTCO - sont incommensurables. Rien n'était prêt au niveau des directives de mise en œuvre en automne 2012. Les dernières informations ne sont parvenues qu'à fin mars 2013 alors que l'entrée en vigueur de l'ordonnance a eu lieu au 1^{er} janvier 2013. A ce jour, alors que le premier exercice n'est même pas terminé, un projet de révision de l'ordonnance a été mis en consultation. Il entend interdire, on espère sans effet rétroactif, aux PME, donc à beaucoup d'hôtels, de se grouper pour récupérer la taxe. On nage ici en pleine insécurité du droit. En restant dans le domaine gazier, il serait intéressant de mesurer les quantités émises par l'usine à gaz bureaucratique et administrative mise en place par les fonctionnaires fédéraux. Le projet vous sera présenté tout à l'heure de manière succincte et positive,

mais il faut vraiment un esprit de citoyen responsable pour s'engager dans une telle démarche.

Moi, hôtelier des Alpes vaudoises, j'espère survivre jusqu'à la mise en œuvre de la vision Alpes vaudoises 2020. Il est nécessaire d'améliorer dans les plus brefs délais, tout d'abord, l'accessibilité de nos stations et la mobilité entre elles par la modernisation des chemins de fer et le rattrapage dans l'entretien et l'amélioration des routes. Ensuite, les remontées mécaniques, installations sportives et de loisirs doivent être renouvelées dans la volonté de diversifier et d'élargir notre potentiel d'hôtes séjournant. Enfin les centres de village sont à réaménager pour devenir plus accueillants et conviviaux. Alors, les conditions cadres étant réunies, l'hôtellerie et le tourisme se redévelopperont et nous pourrons passer du tourisme de l'immobilier d'avant la lex Weber à un tourisme de l'exploitation pour un développement durable de nos vallées.

Moi hôtelier, je m'inquiète de la marche future de mes affaires. En effet, la mondialisation, hors tout contrôle, par internet a favorisé l'émergence d'une hôtellerie clandestine se cachant pudiquement sous le nom de chambres d'hôtes, qui sont mises en vente en permanence dans le monde entier sur la toile. Certains en font leur métier, n'hésitant pas à louer ou à acheter des appartements pour les sous-louer ensuite à la nuit. Or, n'ayant pas d'existence officielle, ils ne sont soumis ni à tenir un registre des hôtes, ni à TVA, ni à Impôts, ni à payer la taxe de séjour, ni aux contrôles d'hygiène et de sécurité et encore moins à la convention collective de travail. C'est une économie de l'hébergement souterraine qui me fait à moi hôtelier une concurrence déloyale dont nos autorités n'ont pas l'air de s'inquiéter puisqu'elles n'ont même pas l'intention de profiter de la révision du droit du bail pour fixer quelques règles.

Moi hôtelier, toujours pour la marche de mes affaires, je m'inquiète des bruits de bottes à l'est de notre continent. Si la guerre réduit à néant le tourisme, les sanctions économiques et diplomatiques que les Etats-Unis et l'Union européenne prennent contre la Russie pourrait suffire à faire annuler des congrès et à diminuer fortement la clientèle russe dans nos hôtels, cette année déjà. Certains gouvernants n'ont pas le sens de l'histoire. Le retour de la Crimée en Russie est la réparation d'une erreur historique datant de l'Union soviétique et non corrigée lors de son démantèlement. Espérons que les efforts de notre président de la Confédération, Didier Burkhalter soient couronnés de

succès et que le calme revienne rapidement dans les relations diplomatiques Est-Ouest.

Moi hôtelier, j'ai peur de disparaître, de ne plus être visible sur le marché et dans les campagnes de promotion, notamment celles de Suisse Tourisme. Pas d'argent...pas de Suisses dit un proverbe français datant de l'époque des suisses mercenaires et d'une monarchie française déjà désargentée. Je pourrais l'adapter en disant pas d'argent...pas de Suisse Tourisme. En effet, pour figurer dans les campagnes de notre organisme national de promotion touristique, il faut payer relativement cher car le tarif est peu échelonné. Le résultat est que dans les brochures « les meilleurs hôtels design, wellness, historiques, typically swiss ou autres », ne figurent que ceux qui ont accepté de payer. Or, moi petit hôtelier, je contribue à mon office du tourisme local, parfois aussi au régional ou au cantonal. Je paie des cotisations à gauche et à droite et j'ai mes propres actions de promotion-vente sans parler des commissions aux organismes de distributions ou de carte de crédit. Je ne peux étendre mon budget publicitaire à l'infini. Je souhaite vivement que les associations professionnelles, les offices du tourisme et les autorités élaborent une répartition claire des tâches et financements entre les offices du tourisme aux 3 échelons, national, cantonal et local.

Moi, hôtelier, je déplore la montée d'un certain individualisme, une tendance sociétale lourde dont les effets dépassent les clubs ou sociétés de loisirs pour influencer sur les associations professionnelles. Plusieurs de nos collègues, dans une vision à court terme, pensent pouvoir économiser et les cotisations et l'engagement en faveur de la corporation et du bien commun. Ils oublient un peu vite ce que la fédération des énergies a apporté et apporte toujours dans la défense des conditions-cadres d'exercice de la profession. L'intérêt d'une association professionnelle est d'être la plus représentative possible pour avoir l'impact maximum auprès de ses partenaires, notamment étatiques, mais l'intérêt de l'entrepreneur hôtelier est d'appartenir à l'association la plus représentative et la plus forte afin d'obtenir les meilleures conditions-cadres. Je n'en citerai que 2, à titre d'exemple, le taux réduit de TVA sur l'hébergement et la suppression des taxes de patentes dans le canton de Vaud, remplacées par un simple émolument.

Moi, hôtelier, j'ai encore d'autres raisons de faire des insomnies. Le 18 mai, le peuple suisse acceptera peut-être l'introduction d'un salaire minimum légal. Toute la campagne met en avant un montant de 4000 francs comme rémunération minimale mensuelle. Or, ce n'est pas ce que prévoit l'initiative. Elle demande d'ancrer dans les dispositions transitoires de la constitution fédérale un salaire minimum horaire de 22 francs. Ce n'est pas la même chose. En effet, nul ne sait s'il s'agit d'un salaire brut ou d'un salaire net, toutes charges sociales déduites. On ne sait pas non plus si les vacances, les jours fériés et un treizième salaire sont inclus. Dans la meilleure des hypothèses – salaire brut tout compris et 42 heures de travail hebdomadaire -, le salaire minimum légal brut mensuel atteindrait 4019 francs. A l'inverse, il dépasserait largement les 5000 francs dans le cas le plus défavorable aux employeurs.

De plus, les cantons auront le droit d'imposer des suppléments au smic fédéral. En fonction des majorités politiques, le risque est grand que les entreprises doivent payer bien plus que 4000 francs brut par mois. Cette cantonalisation partielle profiterait certainement aux grands syndicats multi-professionnels qui ont les moyens d'être présents dans chaque canton au détriment des petits syndicats monobranche qui traitent les affaires à partir d'une centrale suisse ou éventuellement d'un unique bureau pour toute la Suisse romande.

Dans l'hôtellerie, 3 horaires de travail hebdomadaires fixés par convention collective existent : 42 heures en ville, 43,5 heures pour les établissements saisonniers et 45 heures pour les petits hôtels familiaux n'occupant pas plus de 4 personnes. Voilà déjà le SMIC à 4306 francs si le minimum est de 22 francs brut par heure, tout compris. Notre branche économique étant très formatrice pour des collaborateurs non-qualifiés, peut-on raisonnablement envisager de payer un tel montant pour des collaborateurs sans formation, débutants, ne connaissant parfois ni notre pays, ni notre langue, ni nos us et coutumes ?

Enfin, la fixation des salaires doit rester en main de ceux qui les paient et de ceux qui les reçoivent. Le salaire est l'élément de base de l'échange « travail contre rémunération ». Il est indispensable qu'il soit négocié directement par les signataires du contrat ou, pour les minimaux, collectivement par des gens

de métier connaissant les spécificités de la branche économique concernée. Nos conventions collectives (CCT) sont le résultat de telles négociations.

Ce partenariat social, qui a fort bien réussi à la Suisse depuis près de huitante ans, est mis en danger par cette initiative qui provoquera la disparition des CCT.

Moi, hôtelier, c'est donc un non résolu que j'ai déjà mis dans l'urne et j'espère que vous en avez fait ou en ferez de même.

Voilà Mesdames et Messieurs, vous voyez qu'il a du pain sur la planche et que la monotonie ne nous guette pas. Je termine en adressant encore un grand merci à tous ceux qui nous aident, en premier lieu mes collègues du comité de direction et nos présidents de sections, notre association faîtière hotelleriesuisse, les autres associations hôtelières ou de la restauration latines les écoles, les services des cantons avec lesquels nous collaborons ... et tous ceux que je ne peux citer.

Merci de votre écoute attentive !